

# La laïcité, ennemie des religions ?

## La séparation des Églises et de l'État

Cette loi est l'aboutissement du processus démocratique de la République française visant à réduire l'influence de l'Église catholique sur le pouvoir et la société. Protestants et juifs acceptent alors sans heurts cette séparation, se félicitant d'être traités sur un pied d'égalité avec les catholiques. L'Église se réconcilie avec la République à la suite de l'union nationale qui s'est créée lors de la Première Guerre mondiale. Cette loi abolit l'accord qui avait été conclu entre Napoléon I<sup>er</sup> et le pape (Concordat de 1801).

› *Loi de séparation des Églises et de l'État*, p. 1, 1905

Loi  
concernant la  
Séparation des Églises et de l'État.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :  
Titre premier. — Principes.  
Article premier.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1905, la promulgation de la présente loi, seront supprimés des budgets de l'État, des départements et des communes les dépenses relatives à l'exercice des cultes, à être inscrites auxdits budgets les services d'aumônerie et de desservants des cultes dans les collèges, écoles

La France est une démocratie laïque depuis décembre 1905.

Comme le disait Victor Hugo : « Je veux l'Église chez elle, et l'État chez lui. »  
L'État laïque garantit la liberté de penser et la liberté des cultes dans le respect des lois, veillant à la cohabitation harmonieuse de ceux qui croient quelle que soit leur croyance et de ceux qui ne croient pas. N'étant soumis à aucune religion, arbitre impartial, l'État ne se mêle pas des affaires internes des religions.

## L'État garant de la liberté de culte

4 700 policiers et gendarmes ont été déployés devant les lieux de culte après l'attentat de l'Hyper Cacher et de nombreux actes anti-musulmans.

› *Présence des forces de police devant la Grande Mosquée de Paris*, 9 janvier 2015

## Quand le roi tenait son pouvoir de Dieu

Pendant des siècles, la France a été un royaume fondé sur la religion catholique qui tisse le lien social entre les sujets. Le roi, sacré, tient son pouvoir de Dieu, contrairement à l'empereur qui le tient du pape. Avec la Révolution française, le pouvoir émane de la volonté du peuple.

› *Sacre de Charles VI à Reims en 1380, Grandes Chroniques de France*, enluminées par Jean Fouquet, vers 1455-1460